COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE 92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice: 35
Membres présents: 26
Membres représentés: 5
Membres absents: 4

31

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 2 février 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

Membres votants:

ETAIENT PRESENTS:

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Khady FOFANA, Mme Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Sandrine HERTIG, M. Bachir HADDOUCHE, M. Kiran GURUNG, M. Lachen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Conseillers municipaux délégués.

Mme Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, Mme Joanna MOHAMED, Mme Gaoussou KEITA, Mme Fatma SERIR, Mme Rolande CHAVANE, M. Jérémie LAGARDE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS:

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL, Mme. Fatima AAZIZ, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Leïla LARIK, Mme. Zoubida KHATTALA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Mirtha HENRIOL, M. Erick PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Jérémie LAGARDE, Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Pascal PELAIN.

ABSENTS:

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal,

M. Yaël LEVY, Conseiller municipal,

M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,

M. Sandrine PAYET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

MADAME LARIK EXPOSE AU CONSEIL

Que la municipalité de Villeneuve-la-Garenne est particulièrement investie sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes,

Que de nombreuses initiatives en faveur de la promotion de l'égalité et la lutte contre les violences, soutenues par des personnalités telles que Brigitte GRESY (ancienne présidente du Haut Conseil à l'égalité), se déploient en France,

Que la signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale à l'occasion de la journée du 8 mars, l'adoption d'une nouvelle stratégie territoriale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, l'organisation de temps forts ainsi que le portage de la présidence du réseau des élus des 36 communes des Hauts-de-Seine par Madame Leïla LARIK sont autant d'éléments marquant cet engagement,

Que briser les barrières, transmettre les valeurs d'égalité en sensibilisant le grand public constituent l'un des piliers de la stratégie nationale,

Que le vendredi 8 mars 2024 aura lieu la journée internationale des droits de la femme. Cette journée est l'occasion pour sensibiliser à l'égalité des sexes et promouvoir les droits des femmes à Villeneuve-la-Garenne. Les objectifs de cette journée sont de sensibiliser sur les droits des femmes, de lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité des sexes, et de célébrer les réussites des femmes,

Qu'à l'occasion de cette journée pour l'année 2024, année des jeux olympiques et paralympiques, Villeneuve-la-Garenne a décidé de porter une attention particulière au thème des femmes et du sport dans le but de promouvoir l'égalité femme/homme dans le sport, mettre en valeur des sportives de haut niveau, travailler autour du sport/santé, et soutenir la place des femmes et des filles dans le sport. De nombreux événements sont organisés sur le territoire :

- -Gala de handball féminin à la MJC le 2 mars,
- -Festival telles femmes, tels films du 8 au 12 mars,
- -les 2, 13, 23 et 27 mars : des actions portées par la bibliothèque autour d'autrices, de compositrices pour différents publics, à l'Espace Nelly Roussel : des actions avec l'accompagnement à la scolarité, -une action le 7 mars avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F) sur un jeu des stéréotypes,
- -deux diffusions du documentaire « la conquête de l'espace » avec présence de Nicole Abar (ancienne joueuse de foot pro qui milite pour le sport chez les filles) le jeudi 7 mars,
- -Une présentation dans la matinée du plan Egalité Professionnel aux agents de la ville le vendredi 8 mars 2024,
- -le vendredi 8 mars 18h : la signature de la charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et vernissage de l'exposition "Girls of Götheborg", une exposition d'Aurore Vinot au centre culturel,
- -le vendredi 8 mars au soir : basket féminin semi pro organisé par Génération Unis,
- -du 8 à fin mars : exposition photos à l'espace emploi sur « les femmes dans l'entreprise »,
- -le dimanche 10 mars : course droits des femmes,
- -le mardi 12 mars : petit déjeuner avec les entrepreneuses de Villeneuve-la-Garenne,
- -le vendredi 22 mars : atelier de sensibilisation sur l'actualité et les femmes au service jeunesse,

Que dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, Villeneuve-la-Garenne et l'Île Saint Denis s'unissent pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, Qu'une course et une marche pour le droit de la femme au départ du village olympique de L'Île-Saint-Denis et à destination de l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sera organisée le 10 mars 2024,

Que les services des sports et de la prévention des deux communes proposent cet évènement dont l'objectif est de promouvoir la pratique sportive féminine, d'encourager la réappropriation de l'espace public, de sensibiliser le grand public et de mobiliser la population sur cette thématique. Il s'agit d'une course payante,

Que la commune propose de créer des nouveaux tarifs dans le cadre de cette course,

LE CONSEIL,

Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi « Sapin II »),

Vu l'ordonnance n°2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 2122-1-1,

Ouï l'exposé complet de Madame LARIK,

Et après en avoir délibéré.

DECIDE

De fixer les tarifs détaillés suivants pour la course en faveur des droits de la femme :

- 1) Pour les résidents de L'Île-Saint-Denis et de Villeneuve-la-Garenne sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois :
 - a. 2 euros pour les mineurs sur présentation d'un justificatif
 - b. 5 euros pour les majeurs
- 2) Pour les non-résidents de ces deux villes :
 - a. 5 euros pour les mineurs sur présentation d'un justificatif
 - b. 10 euros pour les majeurs

DIT

Oue les recettes seront imputées au budget.

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20240208-2024-02-08-3-DE Date de télétransmission : 13/02/2024 Date de réception préfecture : 13/02/2024 Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme au registre.

Maire de Villeneuve-la-Garenne Conseiller régional d'Aé-de-France Conseiller délégué de la Métropole du Grand-Paris